

Réunion du Conseil Municipal

Du 18 juillet 2017 à 20 heures

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 07 juillet 2017, s'est réunie sous la présidence de Robert BOUDON

Sont présents: Robert BOUDON, Monique DELFAU, Jean-Pierre VAISSADE, Monique LOUVRIER, Michel BOUDON, Thierry BRUNEL, Jean ALBARET, Lucien VAISSADE, Laurent CAYREL

Excusé: Christian LAURAIRE

Absent: Marcel RIEUTORT

Secrétaire de séance: Jean ALBARET

Ordre du jour

- Aliénation d'un chemin rural à Richardès : décision finale après enquête publique
- Parc Naturel Régional de l'Aubrac : approbation du projet de charte et adhésion de la commune au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR Aubrac
- Destination des coupes de bois pour l'exercice 2018
- Personnel : Ratio d'avancement de grade.
- Démarche Zéro phyto : acquisition de matériel
- Réhabilitation de la conduite d'AEP des villages de Laborie et Succaud : maîtrise d'œuvre
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux : maîtrise d'œuvre pour déclaration de travaux
- Compte rendu de l'avancement des travaux d'aménagement du village de la Sauvetat
- Affaires diverses

- Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 21 avril 2017.

- Aliénation d'un chemin rural à Richardès : décision finale après enquête publique

Le maire rappelle que par délibération en date du 9 février 2017, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural situé à Richardès en vue de sa cession à M. Jérôme RUSCASSIER.

L'enquête publique s'est déroulée du 14 au 28 juin 2017 inclus.

Trois observations ont été formulées. Une observation révèle une opposition au projet et deux expriment des conditions à l'aliénation.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Le maire demande donc au conseil municipal de bien vouloir approuver les conclusions de l'enquête publique et d'autoriser l'aliénation et la cession du chemin rural susvisé.

Le conseil municipal :

- Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur,
- considérant que ce chemin n'aboutit nulle part et permettrait à l'acquéreur de grouper ses deux parcelles,

Décide :

- de vendre ce chemin rural à M. Jérôme RUSCASSIER, sous réserve qu'une clôture mobile soit posée au départ du chemin et que la limite soit respectée comme indiquée sur le document d'arpentage.
- précise que cette cession s'effectuera au prix de 0.50 € le m² et que les frais afférents à cette transaction seront à la charge de M. Jérôme RUSCASSIER.
- autorise le Maire à signer les différentes pièces relatives à cette affaire.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- Parc Naturel Régional de l'Aubrac : approbation du projet de charte et adhésion de la commune au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR Aubrac

Le maire rappelle que la démarche de préfiguration du Parc naturel régional de l'Aubrac arrive à son terme. L'enquête publique tenue du 27 février au 30 mars 2017, s'est conclue sur un avis favorable avec quelques recommandations de la commission.

Lors de son comité du 18 mai 2017, le syndicat mixte de préfiguration a arrêté la charte amendée des modifications mineures issues des recommandations de l'enquête.

Il fait savoir que conformément à l'article R.333-7 du Code de l'Environnement chaque collectivité et EPCI doit maintenant approuver individuellement le projet par délibération.

Le maire demande au conseil :

- D'approuver la charte du Parc naturel régional de l'Aubrac
- De demander l'adhésion de la commune au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac.

Le conseil décide

- d'approuver sans réserve la charte du Parc naturel régional de l'Aubrac, comprenant le rapport, le plan du Parc et les annexes ;
- de demander l'adhésion de la commune au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac conformément aux statuts présentés dans les annexes du rapport de charte.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- Destination des coupes de bois pour l'exercice 2018

Présentation du programme des coupes de bois prévu par l'ONF pour 2018, dans les forêts de la commune bénéficiant du régime forestier à savoir :

- Forêt sectionale de Lagarde, parcelles 7 et 10 (Amélioration)
- Forêt sectionale des Mazes, parcelles 23 U (Amélioration) et 25 B (définitive)

Le maire demande au conseil de valider le programme des coupes, proposé par l'ONF.

Le conseil valide les propositions de l'ONF.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Personnel : Ratio d'avancement de grade**

Le maire rappelle au conseil municipal qu'en séance du 21 avril 2017, en raison de l'avancement de grade de Mme Jeanine BOUYSSOU il avait été décidé de soumettre au comité technique un ratio de 100 %.

Le comité technique ayant donné un avis favorable, le maire demande à l'assemblée de valider définitivement les ratios d'avancement de grade comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO %
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	100%

Le conseil valide les ratios d'avancement proposés.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Démarche Zéro phyto : acquisition de matériel**

Le maire présente le bilan des constructeurs et des matériels présentés suite aux démonstrations organisées dans le cadre de la démarche Zéro phyto à Entraygues et à Rimeize. Il fait savoir qu'il est possible d'acheter du matériel après l'avoir testé ce dernier étant subventionné par l'Agence de l'eau voir aussi la Région.

Il demande au conseil de donner son avis.

Le conseil décide de demander une démonstration pour un désherbant thermique et pour une brosse désherbeuse. Si la démonstration du désherbeur thermique est concluante il sera monté un dossier de demande de subvention.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Réhabilitation de la conduite d'AEP des villages de Laborie et Succaud : maîtrise d'œuvre**

Le maire fait savoir qu'il y aurait lieu de solliciter l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoire » pour réaliser la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la conduite d'AEP des villages de Laborie et Succaud.

Il présente le devis de prestation pour cette mission de maîtrise d'œuvre, qui s'élève à 2 307.72 € TTC

Il demande au conseil :

- d'approuver le devis présenté

- de l'autoriser à signer la convention de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le Conseil général.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- *accepte le devis présenté*
- *autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le Département du Cantal.*

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Mise en accessibilité des bâtiments communaux : maîtrise d'œuvre pour déclaration de travaux**

Le maire fait savoir qu'il a fait appel à M. Pierre ESCHALIER, Architecte pour réaliser les déclarations de travaux préalables aux travaux de mise en accessibilité des bâtiments de la mairie et de la salle des fêtes.

Le maire soumet au conseil municipal l'offre de M. Pierre ESCHALIER, qui propose de réaliser cette mission pour un montant de 1000.00 € HT soit 1 200.00 € TTC.

Il demande au conseil :

- *d'approuver le devis présenté*

Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis correspondant.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Compte rendu de l'avancement des travaux d'aménagement du village de la Sauvetat**

Le maire donne un compte rendu de l'avancement des travaux au village de la Sauvetat. Il fait savoir que les habitants de la Sauvetat sont satisfaits de l'avancement et de la conduite des travaux.

Le conseil précise que si M. BOTTE ne veut pas que son accès soit goudronné jusque chez lui, il doit le faire savoir par écrit à la mairie afin de décharger la commune de l'entretien et du déneigement de la partie non goudronnée.

➤ **Affaires diverses**

- Mur de soutien à Puech-Blanc : il est décidé de demander un devis pour un enrochement.
- Décision de restaurer la croix devant l'église et de confier ce travail à M. Christian SAULIERE de Lacalm pour un coût de 1 520.00 € HT.
- Un devis sera demandé pour restaurer la croix de Roque Bousquet. Cette dernière étant sur un terrain privé, il sera demandé au préalable l'accord du propriétaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 20.

Le Maire
Robert BOUDON,

Monique DELFAU

Jean-Pierre VAISSADE

Monique LOUVRIER

Christian LAURAIRE
(Absent)

Michel BOUDON

Thierry BRUNEL

Jean ALBARET

Marcel RIEUTORT
(Absent)

Lucien VAISSADE

Laurent CAYREL